



VILLE DE VICHY

VILLE DE VICHY
Dossier de presse

Poursuite de l'aménagement des berges et plages de l'Allier

Janvier 2013



Depuis vingt ans, la Ville de Vichy mène une **politique de diversification de ses activités avec comme fil conducteur la mise en valeur de son patrimoine architectural, paysager et environnemental**. La réalisation des nouvelles passes à poissons et la création de l'Observatoire des poissons migrateurs, l'ouverture de la plage des Célestins, la rénovation de la Rotonde, la création de l'Esplanade en bord d'Allier illustrent une volonté forte : la **«reconquête de l'Allier»** -une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe- pour la placer **au cœur du développement touristique et sportif de l'agglomération**.

Parallèlement à la rénovation du pont-barrage pour assurer la pérennité du plan d'eau, **la Ville engage en ce début 2013 un nouveau projet d'envergure : la réfection et la mise en valeur des plages et des berges de l'Allier ainsi que de la promenade en tête de digue, de la Rotonde à la plage des Célestins, soit 1,5 km de part et d'autre du Pont de Bellerive.**

Ce projet s'inscrit dans **la continuité de l'Esplanade du Lac d'Allier**, devenue LE lieu de promenade de la région depuis sa création en 2009, par la transformation d'une «quatre voies urbaine» (les boulevards de Lattre de Tassigny et Franchet d'Esperey) en une vaste promenade arborée d'1,5 km pour piétons et cyclistes entre la Rotonde et le Pont de l'Europe.

La rivière Allier au cœur du projet

L'histoire de Vichy est intimement liée à l'Allier et Vichy écrit son histoire avec elle. Mais l'Allier est également l'axe environnemental majeur, trait d'union entre Clermont et Vichy, et elle est au cœur de la réflexion pour la construction de la métropole Clermont/Vichy.



La Ville de Vichy poursuit depuis 1992 **une concertation avec l'Etat et les communes riveraines sur la mise en valeur du site du Lac d'Allier et de ses abords.**

Par délibération du 27 juin 2008, le Conseil municipal de Vichy a décidé d'engager une **étude générale de mise en valeur et de sécurisation des berges du Lac d'Allier*** et cela dans une triple perspective :

- La mise en valeur paysagère diurne et nocturne du site (*rive droite, rive gauche et ponts*) en continuité avec l'aménagement de l'Esplanade du Lac d'Allier alors en cours de chantier
- Le renforcement du caractère naturel de la partie du site en aval du barrage, pour enrichir la confrontation paysagère entre Allier « sauvage » et Allier « urbain » et pour conforter le corridor écologique fluvial.
- La valorisation des relations entre la ville et la rivière (habitat et loisirs, activités économiques et touristiques, entrée de ville et voie verte,...), et le développement des promenades prenant en compte l'objectif de réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation.

Cette étude, pilotée par la Ville de Vichy en concertation avec les partenaires institutionnels et les acteurs économiques et associatifs, et financée à 80% au titre du Plan Loire Grandeur Nature, a été conduite par **l'agence AXE SAÔNE** (*équipe pluridisciplinaire : urbanisme et développement, paysage et management environnemental, hydraulique fluviale et prévention des inondations*).

Réalisée en 2010, cette étude a dégagé 7 grands axes :

- développement des promenades autour du plan d'eau
- enrichissement de la valeur paysagère du site
- meilleure mise en relation avec la ville
- augmentation de la qualité du cadre de vie
- renforcement de l'attractivité touristique
- réduction des risques liés aux crues de la rivière
- diminution de l'impact urbain sur le milieu naturel fluvial

La mise en valeur des plages et de la promenade en rive droite est l'un des projets issus de cette étude.

En rive droite du Lac d'Allier *La Promenade Parcs et Plages*

1 / Les enjeux de ce grand projet

La mise en valeur des plages et de la promenade des parcs doit permettre de **valoriser la situation exceptionnelle de Vichy**, installée en bordure d'Allier, et de **renforcer sa vocation d'accueil et de ville touristique** à l'échelle de la métropole régionale et au delà.

Le projet **répond à plusieurs objectifs** :

- valoriser l'attrait du site et le connecter au centre ville
- conforter une berge présentant des signes d'affaissement
- conforter et stimuler les activités publiques ou privées existantes
- réduire les risques liés aux inondations

et aura 4 grands impacts positifs sur le développement durable de la ville :

- **impact paysager**, avec une contribution importante au renforcement des qualités paysagères du grand site du Lac d'Allier, de ses grands équipements sportifs en rive gauche (*Sporting, golf, hippodrome, parc omnisports*) et du cœur historique de la cité thermale en rive droite.
- **impact économique**, avec le développement des activités touristiques et de l'attractivité de Vichy et de son agglomération, en tant que cadre de vie remarquable et destination incontournable de la future métropole et de son importante zone de chalandise
- **impact environnemental**, avec un meilleur assainissement des équipements touristiques, une renaturation des berges favorisant la biodiversité et le développement d'un contexte favorisant une réappropriation respectueuse de la rivière par les populations riveraines.
- **impact social**, avec le renforcement de la convivialité et de la mixité entre les différentes populations fréquentant les rives du Lac d'Allier : habitants du centre ville et des quartiers d'habitat social voisins, étudiants du campus universitaire Lardy, habitants du bassin de Vichy en général, touristes (visiteurs, curistes thermaux, habitants de l'espace métropolitain clermontois...).



2/ Le projet d'aménagement

« Les plages » s'étirent du parvis de la Rotonde jusqu'au secteur des boulistes (*au droit du pôle Lardy*), dans le prolongement de l'Esplanade, en contrebas des parcs Napoléoniens en pied de digue. Malgré ses attraits le site souffre d'une réelle déconnexion avec le centre ville.

Le projet de mise en valeur des plages et de la promenade qui les surplombe sur la digue Napoléon III est basé sur **un aménagement paysager de qualité** destiné à développer davantage l'attrait de Vichy et à embellir encore le cadre de vie des vichysois.

Le **port de la Rotonde** gardera ses fonctionnalités mais sera réaménagé et paysagé, pour diminuer la présence des véhicules et relier clairement l'Esplanade à la future promenade des plages.

Les **espaces piétons et cyclables** seront agrandis : sur la rue du Quai d'Allier grâce à un **belvédère** et le long des restaurants en contrebas, grâce à un ponton en bois sur l'Allier.

Juste après en bordure de la rivière, **une large allée s'étirera jusqu'à la plage des Célestins** et sera ponctuée par les activités ludiques modernisées. Le «spot» de la plage des Célestins sera développé et embelli par un platelage en bois, une pataugeoire rénovée pour les petits et des jeux d'eau pour les plus grands. L'aménagement de la berge et de la promenade se prolongera jusqu'au parking actuel, près des jeux de boules, qui lui-même sera réorganisé et paysagé.

En parallèle, l'ancienne voie thermale dans les parcs d'Allier (*Parcs Napoléon III et Kennedy*) qui surplombe le perré sera entièrement rénovée avec un sol neuf, un garde-corps restauré et un éclairage agréable.

Trois allées existantes dans les parcs d'Allier seront soulignées par un cheminement **d'Allier sera directement relié au centre-ville touristique et commerçant** et à ses lumineux et conduiront à des escaliers élargis accédant directement aux plages pour mettre en relation la ville et la promenade en bordure de la rivière.

Ainsi, **le grand axe de promenade pour piétons et cyclistes créé tout le long du Lac sera directement relié au centre-ville touristique et commerçant** et à ses espaces piétonniers.



Avant



Après

3/ Les partis pris paysagers du projet



Les plages, un chapelet de lieux de la vie quotidienne de Vichy

Les aménagements proposés visent à valoriser l'existant et à corriger les déficiences : élargissement des parcours, réécriture des transitions et des limites, valorisation des activités existantes, renaturation des berges, multiplication des rapports à la rivière. Un seul objectif : révéler l'attrait du site Lac d'Allier et en souligner la variété.

A/ Les plages : un paysage préservé...

Avant même sa valorisation, il s'agit de préserver le patrimoine paysager et naturel. Le projet doit stopper l'érosion continue des berges en confortant leur tenue, tout en développant une végétation variée à floraisons et feuillages diversifiés adaptés au bord de la rivière afin de favoriser la biodiversité en cœur de ville.

B/ Des plages reconnectées à la ville au travers de deux dynamiques

● **La dynamique naturelle, orientée Nord Sud.**

Elle poursuivra les logiques de promenade le long de la rivière et des parcs. Depuis le parvis de la Rotonde, **piétons et cyclistes emprunteront deux parcours différents** offrant deux découvertes particulières du secteur.

Les piétons chemineront de préférence en partie basse. Depuis l'esplanade prolongée, ils emprunteront **une allée en platelage bois** pour traverser la plage nautique jusqu'aux premiers restaurants. De là, une **allée continue**, ponctuée de bois, proposera un parcours confortable le long de la rivière.

Les séquences les plus étroites, devant les deux restaurants existants (Le Bungalow et l'Alligator), seront élargies grâce à une **estacade en bois au-dessus de l'eau**. Aux beaux jours, terrasses et promeneurs trouveront ainsi chacun une place confortable.

Tout au long du parcours, la promenade offrira une découverte et un rapport à l'eau des plus variés. Oublié le parcours uniforme d'aujourd'hui, l'ondulation du cheminement, les accès différenciés vers la rivière ou les traitements singuliers et les belvédères inviteront le promeneur à autant d'arrêts, de curiosités ou de pratiques d'activités.

Les cyclistes poursuivront depuis le parvis de la Rotonde leur cheminement sur le quai haut le long de la digue. Le parcours offrira une double perception : d'un côté les parcs napoléoniens et la richesse de leur parcours botanique, de l'autre une vue dominante sur les aménagements des plages et un panoramique continu sur la rivière.

La rue du quai d'Allier -plus contrainte en termes d'espace mais au front bâti de grande qualité- offrant une vue de premier plan sur le lac va retrouver une place essentielle dans ce cheminement. L'espace disponible de déambulation sera élargi, facilitant ainsi les parcours.

● **La dynamique urbaine, orientée Est Ouest.**

Elle vise à **reconnecter le bord de la rivière et ses plages à la ville**. Les escaliers, trop étroits et pentus, sont remplacés par des ouvrages plus confortables, se prolongeant jusqu'au bord de la rivière par des pontons ou des estacades.

Cette succession de transversales, prolongeant l'esprit de l'Esplanade (*qui ponctue chaque rue connexe par un belvédère*) permettra de **créer des ambiances** et de découvrir la richesse et les poésies offertes par la voie d'eau.

Le projet des plages devait aussi **redéfinir le rapport de la ville à la rivière** et « dépasser » la « digue parc », véritable frontière entre centre ville et l'Allier.



Trois traversées des parcs napoléoniens, prolongeant les parcours naturels du centre ville, sont revisitées. Une mise en lumière singulière, douce et rassurante, une signalétique spécifique et des traitements de sols annonçant l'environnement des plages inciteront à continuer la déambulation jusqu'aux rives d'Allier, de jour comme de nuit.

C/ Les plages, de l'activité saisonnière à une vie permanente

Un tel patrimoine dans un cadre aussi exceptionnel ne pouvait se limiter à une activité saisonnière. Les traitements proposés, au-delà de la valorisation esthétique et du confort d'usage, anticipent l'évolution des pratiques vers une vie permanente sur les



plages. L'environnement de chaque activité fait l'objet d'un **traitement spécifique** afin de permettre la **multiplication des pratiques autour de la rivière**. Pontons, estacades, embarcadères, aires de jeux, aires d'agrès, tables de pique-nique, pataugeoire, jeux d'eau etc... se compléteront ou se relayeront pour faire des plages un lieu où vichyssois et visiteurs auront plaisir à se rendre à chaque instant.

Le choix de matériaux simples

Les plages vont puiser dans **un vocabulaire simple** issu en grande partie des éléments mis en œuvre sur l'Esplanade. Béton blanc, sable et bois vont se décliner tout au long de la promenade en fonction des différentes séquences.

L'ensemble du mobilier, du moins en partie basse, sera pour sa majeure partie en **bois**. Bancs, tables, chaises longues, corbeilles se déclineront dans la continuité des éléments mis en œuvre sur l'Esplanade. En partie haute le mobilier sera différent afin de s'adapter aux parcs historiques.

La **mise en lumière** va se limiter à l'essentiel. Des candélabres vont s'installer sur la promenade haute dans l'alignement des platanes existants pour éclairer le parcours et mettre en scène le front arboré des parcs. Au droit des activités, les candélabres seront équipés de projecteurs complémentaires afin d'éclairer le bas de la digue et les plages. L'éclairage des différentes activités complètera le tout.

4/ Les travaux

Après une année de préparation, **les travaux vont commencer cet hiver par une opération de stabilisation de la berge et par la plantation de végétaux héliophytes (plantes herbacées de milieux semi-humides)**. Iris des marais, reine des Prés, menthe, laïche seront plantées en bord de rivière.

Les travaux reprendront ensuite après l'été avec pour objectif de terminer la réalisation de ce nouveau grand projet pour en bénéficier dès la saison touristique 2014.

Afin de permettre la réalisation de cet aménagement de qualité, une **convention de transfert de gestion** de cette partie du Domaine Public Fluvial, approuvée par délibération du Conseil municipal du 16 mars 2012, a été **passée avec l'Etat**, propriétaire des plages.

Son objet est de pouvoir **faire bénéficier les acteurs économiques locataires** de ces plages d'autorisations d'occupation de durées plus longues qu'actuellement, en contrepartie de leur engagement à investir pour rénover leurs installations et développer leur activité, en renforçant par là même l'attractivité globale des plages et de Vichy.

Le Budget de l'opération

Ce grand projet, de **8,5 M€** hors taxes, est financé par une **subvention de l'Union Européenne** (FEDER – Fonds européen de développement régional) d'environ 3,5 M€, au titre des enjeux paysagers, ainsi que par une **subvention du Ministère du Tourisme** (via la DIRECCTE – Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour la mise en accessibilité de cet équipement touristique. Ces subventions représentent près de 50% du coût total de l'opération.

Une participation financière de l'Agence de l'Eau a aussi été sollicitée pour l'assainissement des eaux usées rejetées par les restaurants et les installations de loisirs. Des discussions sont en cours avec la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier (*pour compléter ces financements par une participation du Conseil Régional d'Auvergne dans le cadre du contrat Auvergne +*) et le Conseil Général de l'Allier a également été sollicité.

* L'ensemble de ces plages est inclus dans le **Domaine public fluvial** et situé en zone d'aléa fort dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (qui définit pour le périmètre concerné un zonage réglementaire spécifique permettant le développement des activités touristiques et de loisirs sous certaines conditions). Il fait également partie du périmètre du Site Inscrit du Lac d'Allier et borde le centre historique de la ville thermale, lui-même couvert par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.